

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour la réalisation d'un cadastre solaire

Afin d'assurer ses missions d'information et de conseil à destination des particuliers, professionnels et collectivités, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaitent réaliser un cadastre solaire sur la totalité des deux territoires, soit 162 communes. Cet outil est destiné aux particuliers et aux établissements tertiaires. Il permet d'évaluer par un système de géolocalisation le potentiel énergétique des toitures et terrasses du territoire et d'analyser la rentabilité économique d'une éventuelle installation.

Cet outil intégrera les enjeux de protection paysagère, patrimoniale et environnementale. Les périmètres des sites patrimoniaux, des sites classés ou inscrits et des monuments historiques seront référencés ainsi que les réglementations liées aux autorisations d'urbanisme.

La convention a pour objet de formaliser le partenariat Parc naturel régional du Haut-Languedoc / Pays Haut Languedoc et Vignobles pour :

- Etablir les conditions de réalisation d'un cadastre solaire sur les territoires du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ;
- Déterminer les conditions de communication sur le projet ;
- Définir la gestion de l'animation du site internet dédié.

Les services énergie du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc travailleront conjointement pour établir le cahier des charges techniques qui permettra de réaliser une consultation pour trouver un prestataire pour la mise en place et le suivi du cadastre solaire.

Un comité de pilotage sera constitué spécifiquement pour cette opération. Il sera réuni autant que de besoin par décision conjointe des parties prenantes et a minima pour valider les étapes principales du projet :

- Phase 1 : Validation du cahier des charges ;
- Phase 2 : Sélection du prestataire ;
- Phase 3 : Validation des contenus techniques ;

– Phase 4 : Evaluation de l'action.

Le budget prévisionnel de l'action est de 12 300 €. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc assurera la maîtrise d'ouvrage et mobilisera 80 % de subvention de la Région Occitanie soit 9 840 €. L'autofinancement sera partagé entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays à 10 % chacun, soit 1 230 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de :

- valider la réalisation de cette étude sur le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles ainsi que le plan de financement ;
- l'autoriser à signer avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc une convention de partenariat pour réaliser le cadastre solaire et tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide la réalisation de cette étude sur le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles ainsi que le plan de financement ;
- Autorise Le Président à signer avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc une convention de partenariat pour réaliser le cadastre solaire et tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

